

RAPPORT D'ACTIVITÉ 20 23



SOMMAIRE

Édito	3
Le journal de l'année 2023	4-7
Le département	8-9
Les allocataires	10-11
Les prestations versées	12-13
Les territoires	14-17
La petite enfance	18-21
Le temps libre des enfants et des familles	22-23
La jeunesse	24-25
Le soutien à la parentalité	26-29
L'inclusion et l'accompagnement social	30-31
L'animation de la vie sociale	32-33
Le logement et l'habitat	34-35
Un accès aux droits renforcé	36-37
Une offre de service personnalisée	38-39
Le juste droit	40-43
Un employeur engagé	44-47
Le Conseil d'administration	48
Les services	49
Les sigles	50-51



Au service de la cohésion sociale et des solidarités

En 2023, la caisse d'Allocations familiales a poursuivi et intensifié son action au service de la cohésion sociale et des solidarités dans les Deux-Sèvres.

L'année a été marquée pour la caisse par une amélioration significative des délais de démarche des allocataires. Ainsi, il faut désormais 12 jours pour qu'un allocataire obtienne la finalisation de son dossier et le versement de ses prestations. Ce délai de traitement est ramené à 11 jours maximum s'agissant des minima sociaux (AAH, RSA...).

L'atteinte de ces résultats a permis à la Caf de mettre en place sereinement deux nouvelles évolutions des prestations créées par le législateur au bénéfice des allocataires.

En 2023, les allocataires ont pu voir la mise en place de la déconjugalisation de l'Allocation pour l'adulte handicapé.

L'aide aux victimes de violences conjugales (AVVC) mise en place à la fin de l'année a permis aux victimes de bénéficier d'un soutien pour favoriser leur mise à l'abri et les démarches vers un nouveau départ. L'AVVC s'inscrit pleinement dans l'ensemble des dispositifs et actions qui existent dans le département, pour prévenir et lutter contre les violences conjugales.

En matière d'action sociale également, outre la qualité de la production des aides aux associations et aux collectivités, de nombreuses transformations ont été conduites pour répondre aux difficultés que rencontrent les familles. On citera notamment les travaux en vue de proposer l'accompagnement par un travailleur social pour les familles qui font face à un impayé de loyer ; ou encore l'élargissement du

champ d'action de nos chargés de conseil et de développement auprès des acteurs du territoire.

La signature entre l'Etat et la Cnaf de la Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 a également été l'un des éléments marquants de l'année. Pour la Caf, elle a constitué le point de lancement de travaux importants d'appropriation des nouvelles orientations stratégiques de la branche famille et de déclinaison locale dans un contrat pluriannuel. Ainsi, de la préparation d'un diagnostic territorial approfondi à la formalisation d'engagements forts pris pour les cinq prochaines années, les équipes ont travaillé durant plusieurs mois à adapter les ambitions nationales, à la réalité de la population et des collectivités en Deux-Sèvres.

Vous le découvrirez enfin dans ce rapport, l'année a par ailleurs été ponctuée de réalisations majeures en matière d'accès aux droits, de développement de services de proximité mais aussi de responsabilité sociale et d'engagements internes au service de la qualité de travail.

Les avancées essentielles au service des allocataires et les familles n'auraient pas pu être réalisées sans l'engagement quotidien des équipes ainsi que le soutien et la vigilance du conseil d'administration. Je tiens ici à tous les remercier.

Bonne lecture à toutes et tous,

Fatma Drissi
Directrice de la Caf des Deux-Sèvres

LE JOURNAL DE L'ANNÉE 2023

Une année d'amélioration du service aux allocataires et aux partenaires



L'année 2023 a permis d'améliorer encore la qualité tant auprès des allocataires que des partenaires :

- Réduction des délais de traitement
- Forte mobilisation sur le futur service public de la petite enfance
- Renforcement de la relation de service
- Consolidation des résultats sur la qualité

Au travers de ce rapport d'activité, les actions phares de l'année écoulée seront détaillées soulignant l'engagement et l'implication quotidienne des salariés de la caisse.

Signature de la Convention d'objectifs et de gestion

Juillet

La Convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2023-2027 a été signée le 10 juillet dernier entre la Caisse nationale d'allocations familiales et l'Etat. Elle définit les priorités d'intervention et moyens des Caf pour les 5 années à venir autour de 3 axes principaux :

- Développer des services attentionnés à chaque étape

de la vie

- Garantir un accès efficace au juste droit en rénovant le modèle de délivrance des prestations et la stratégie de service
- Mobiliser tous les leviers de performance pour accompagner les transformations



Déclinaison en Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog)

Août

Afin d'adapter la Convention d'objectifs et de gestion au niveau local et de répondre aux enjeux du territoire, une démarche collective a été initiée au cours de l'été 2023 "Cog'itons, de la Cog au Cpog".



S'appuyant sur le diagnostic socio-économique du territoire et suite à plusieurs sessions de travail collectives avec les managers, les salariés et les administrateurs, le Cpog s'est construit progressivement autour de 10 fiches thématiques. Les travaux ont été menés en intégrant pleinement les stratégies partenariales déjà à l'œuvre en Deux-Sèvres et celles à développer pour répondre toujours mieux aux besoins et enjeux de notre territoire.

Un nouveau mode de calcul pour l'Allocation aux adultes handicapés

Octobre

L'Allocation aux adultes handicapés (Aah) permet aux personnes en situation de handicap de compléter leurs ressources afin de s'assurer un revenu minimal. Jusqu'en octobre 2023, le montant était calculé en fonction de la situation familiale et professionnelle. Afin de favoriser l'autonomie financière des personnes en situation de handicap, seules les ressources personnelles du bénéficiaire sont désormais prises en compte dans le calcul de la prestation.

Les premiers versements de l'Aah déconjugalisée ont été perçus par les allocataires concernés le 6 novembre.



A cette occasion, la Caf des Deux-Sèvres a accueilli Philippe Mouiller, Sénateur des Deux-Sèvres et Président de la commission des affaires sociales, à l'initiative de la loi, pour un échange avec les salariés, des allocataires bénéficiaires de l'Aah et la presse.

Une aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales (AVVC)

Décembre



Depuis le 1er décembre 2023, la Caf peut verser aux victimes de violences conjugales une aide d'urgence pour les aider à s'éloigner de la personne violente et prendre un nouveau départ. Cette aide prend la forme d'une aide non remboursable ou d'un prêt sans intérêt en fonction de la situation financière et de la composition familiale du demandeur. Les équipes se sont organisées pour former et sensibiliser les salariés en contact avec le public et s'engagent à verser l'aide d'urgence sous 48h. Sur le mois de décembre, 36 versements ont été effectués.

Clôture du projet d'entreprise REGARDS

Initié en 2019, le projet d'entreprise 2019-2022, après une année supplémentaire, s'est clôturé en fin d'année 2023.

Organisé en 3 groupes : communication interne, qualité de vie au travail et consommation raisonnée, l'année a été riche en événements internes marquants :

- Sensibilisation à la journée des droits des femmes
- Organisation d'un temps convivial et découverte des locaux avec les enfants des salariés
- Promotion et mise en place du tri sélectif dans les bureaux
- Partenariat avec les Restos du Cœur pour une collecte solidaire de fin d'année



LE JOURNAL DE L'ANNÉE 2023

La démarche de transformation numérique interne (TNI) continue



Avec le développement de nouveaux outils, la démarche TNI est essentielle pour accompagner les salariés dans l'évolution des compétences numériques et pour repenser les échanges de manière plus responsable.

En 2023, les référents TNI de la caisse ont lancé les « Pauses ThéNi », courts webinaires pour accompagner les salariés au changement et favoriser les bonnes pratiques.

L'utilisation de PIX a été généralisée en fin d'année 2023 pour évaluer et développer les compétences des salariés sur l'utilisation du numérique.

Déployer de nouvelles solutions pour mieux attirer, recruter et fidéliser

OSS 79 – Mission solidarité

Octobre

La Caf des Deux-Sèvres, comme d'autres entreprises, lance régulièrement des actions pour recruter de nouveaux collaborateurs.

En 2023, dans l'objectif d'"attirer" et de développer sa marque employeur, la Caf a organisé, conjointement avec les autres organismes de Sécurité Sociale locaux : (Cpam des Deux-Sèvres, Msa Poitou, Carsat Centre-Ouest et Urssaf Poitou-Charentes) le premier forum de l'emploi de la Sécurité Sociale.

OSS 79 – Mission solidarité avait pour objectif de proposer aux potentiels candidats et aux professionnels du monde de la formation/ de l'emploi de découvrir la Sécurité Sociale, les spécificités de chaque organisme, d'échanger avec différents corps de métiers et de découvrir les offres d'emploi proposées. Plus d'une centaine de visiteurs ont ainsi été conquis et ont pu améliorer leurs connaissances sur la Sécurité Sociale.



Participation au hackathon du Lab de la Sécurité Sociale

Mai > Décembre

Après avoir été sélectionnés parmi de nombreuses candidatures, 8 salariés de la Caf des Deux-Sèvres ont participé au hackathon organisé par le Lab de la Sécurité Sociale à Paris.



Sur la thématique "Fidéliser", ils ont dû imaginer un processus en deux jours puis le tester en situation réelle : Caf'enir, l'entretien professionnel rénové. Mon Caf'enir vise à accompagner le collaborateur dans sa projection pour la suite de sa carrière professionnelle. Une projection qui peut s'imaginer au sein même de l'emploi occupé ou vers d'autres emplois de l'organisme. Testée auprès de 4 salariés, l'initiative a été très appréciée, aussi bien par les salariés que par les managers, et le dispositif a pu être pérennisé afin d'être proposé à l'ensemble des salariés lors de leur entretien annuel d'évaluation.

Un partenariat inédit pour renforcer l'accès aux droits des détenus

Mars



Dans le cadre de sa mission visant à soutenir l'autonomie et l'insertion des publics les plus en difficultés, la Caf des Deux-Sèvres a signé une nouvelle convention avec le service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Deux-Sèvres (SPIP) et la Maison d'Arrêt de Niort. Grâce à des moyens humains dédiés, l'enjeu est d'accompagner l'insertion des personnes placées sous-main de justice pour permettre un accès facilité à l'ensemble de leurs droits et favoriser la ré-insertion.

Un Permis de Louer signé à Saint-Maixent-L'Ecole

Avril

Le permis de louer est un moyen de s'assurer que les logements mis en location répondent aux normes de décence et de sécurité des occupants. Après Niort et Thouars, la Caf des Deux-Sèvres a signé une convention avec la ville de Saint-Maixent-L'Ecole et l'Etat.

Ce dispositif contribue à réduire le nombre de logements insalubres et à améliorer les conditions de vie des allocataires.



Présentation des missions de la Caf aux entreprises du territoire

Octobre

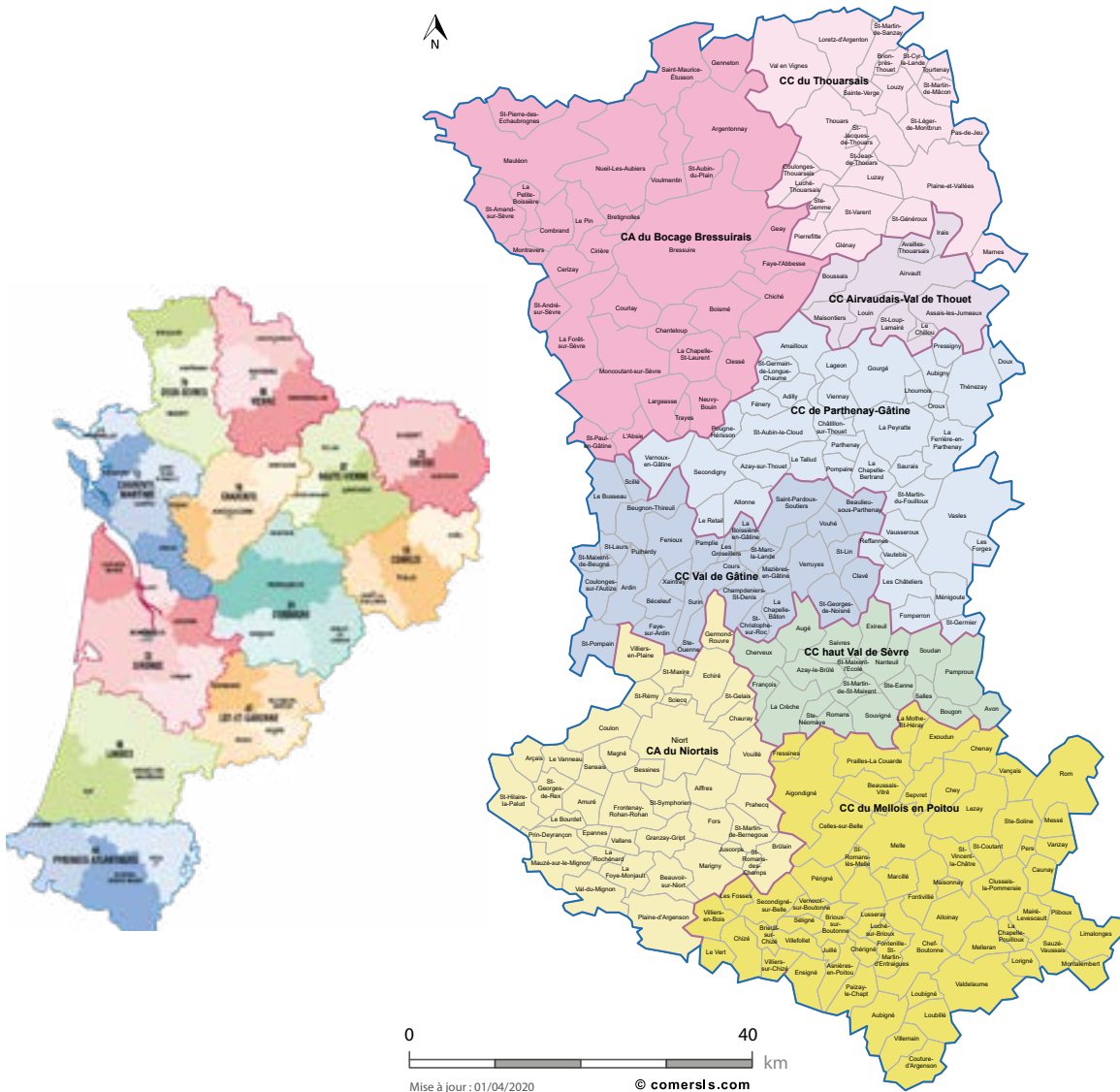


Alors que le sujet de la parentalité devient indissociable de la démarche qualité de vie et conditions de travail en entreprise, la Caf des Deux-Sèvres a été invitée par le Medef des Deux-Sèvres à présenter un atelier auprès des entreprises adhérentes.

Co-construite avec l'Udaf des Deux-Sèvres, la présentation s'est tenue devant une vingtaine de chefs d'entreprise et/ou responsables RH lors de la Semaine de l'entreprise responsable et inclusive. L'objectif étant que l'entreprise puisse être un relais d'informations et/ou partenaire de dispositifs d'accompagnement existants sur divers sujets auprès de ses salariés : séparation, mode de garde, proche aidant,...

LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

L'un des 12 départements de la région Nouvelle Aquitaine



6 000 km²
62 habitants au km²



Avec 62 habitants par km², la densité de population des Deux-Sèvres est inférieure à la moyenne régionale et nationale (71 habitants par km² en Nouvelle-Aquitaine, 105,8 en France). 69% de sa population vit dans une commune peu dense ou très peu dense, ce qui en fait le troisième département le plus rural de la région. Toutefois, 85% des Deux-Sévriens résident dans une aire d'attraction des villes, c'est-à-dire un espace où les déplacements domicile-travail convergent en direction d'un pôle d'emplois. Au 1^{er} janvier 2021, 374 587 habitants résident

dans le département, ce qui représente 6,3% de la population régionale. Entre 2008 et 2018, le nombre de Deux-Sévriens augmente de 0,3% par an avec une augmentation positive dans les grandes villes comme Niort et Bressuire.

Illustration d'un tissu productif dynamique, la part d'actifs en Deux-Sèvres est de 77% et le taux de chômage est le plus faible de la Nouvelle-Aquitaine et un des plus bas de France (5,4% de la population active contre 6,6% au niveau régional et 7,5% au niveau national).

Les Deux-Sèvres en chiffres clés

374 587

habitants

(données 2021)

463 616 ha

de terres agricoles

77% du département

5,4 %

de taux de chômage

(Moyenne régionale :
6,6%) en 2023

11,9 %

de la population sous le seuil
de pauvreté

en 2020

(Moyenne régionale : 13,3%)

LES ALLOCATAIRES

Communauté d'agglomération

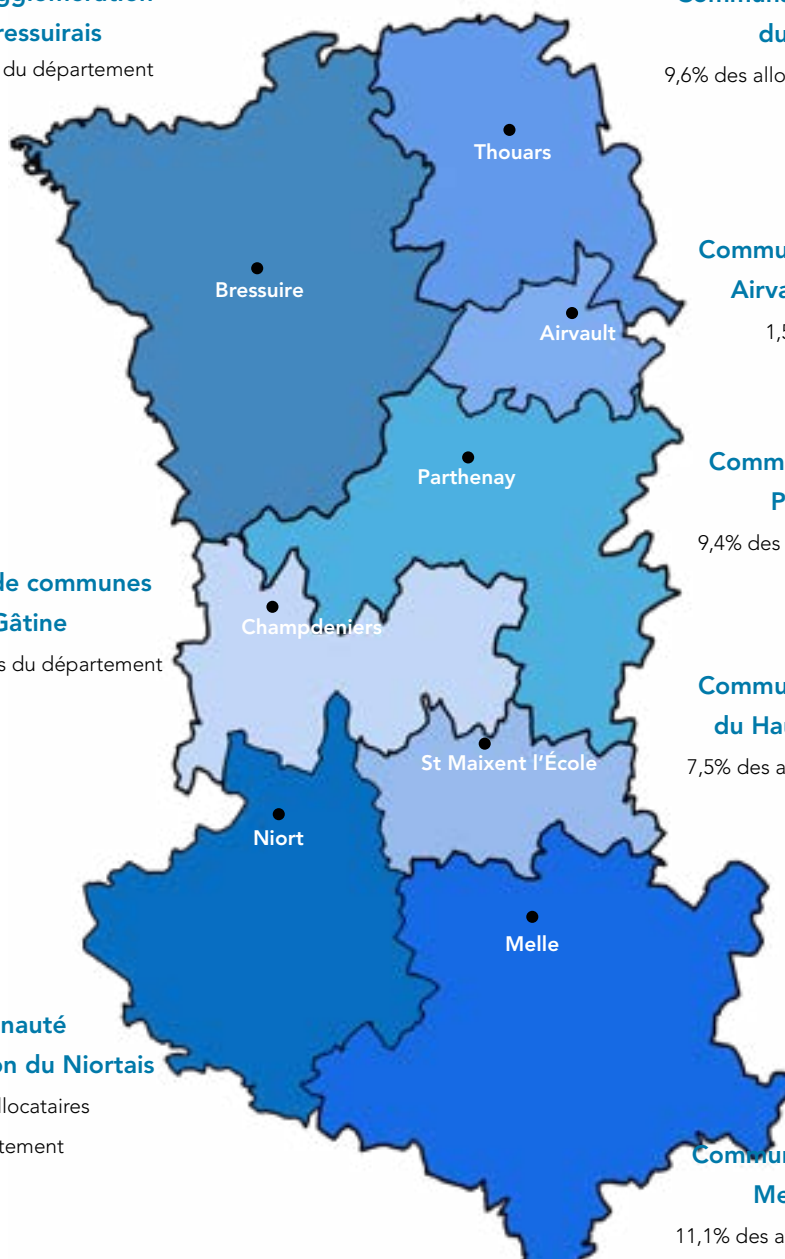
du Bocage Bressuirais

18,5% des allocataires du département

Communauté de communes

du Thouarsais

9,6% des allocataires du département



Communauté de communes

Airvault Val de Thouet

1,5% des allocataires
du département

Communauté de communes

Parthenay Gâtine

9,4% des allocataires du département

Communauté de communes

Val de Gâtine

4,9% des allocataires du département

Communauté de communes

du Haut de Val de Sèvres

7,5% des allocataires du département

Communauté

d'agglomération du Niortais

36,8% des allocataires
du département

Communauté de communes

Mellois en Poitou

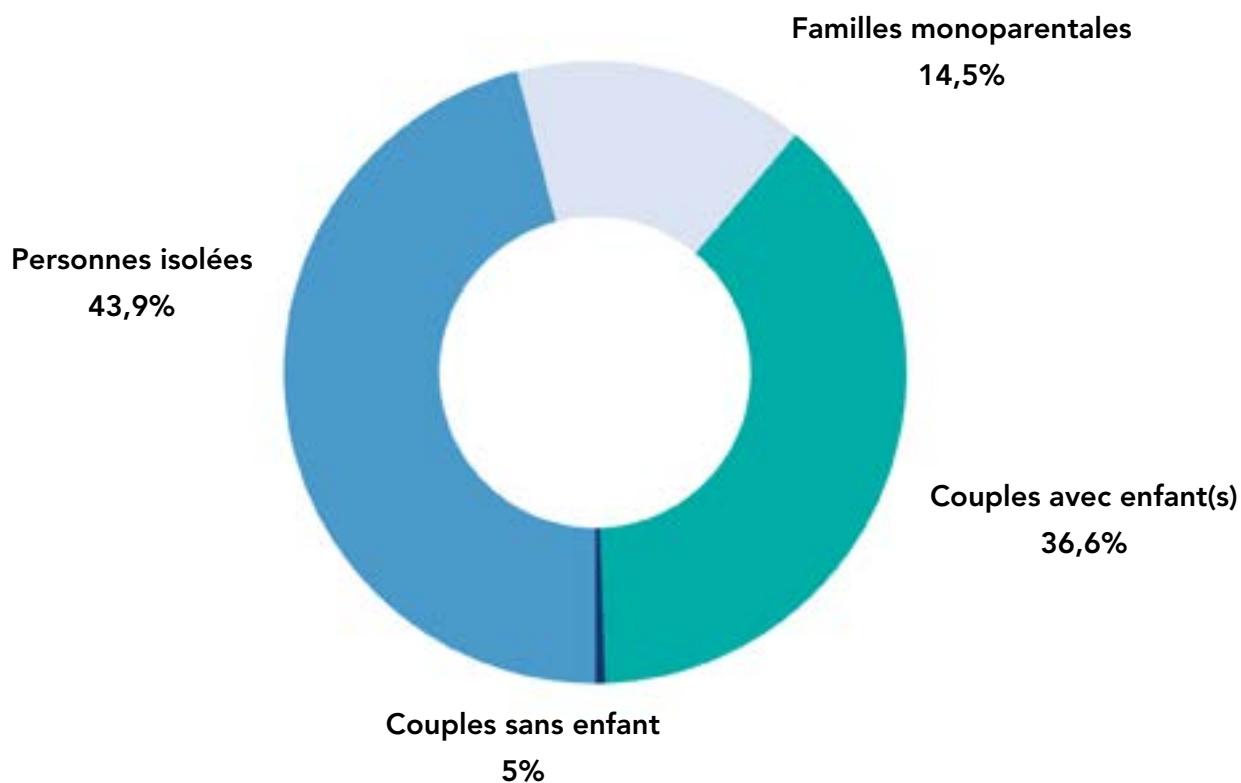
11,1% des allocataires du département

64 483
allocataires,
au 31/12/2023

157 335
personnes couvertes,
soit **42 %**
de la population
du département

**Pour 20 allocataires
sur 100,**
les prestations représentent
plus de **50%** des ressources

Les familles allocataires



Répartition des familles allocataires selon le nombre d'enfants

 28% de familles avec 1 enfant

 51% de familles avec 2 enfants

 21% de familles avec 3 enfants et plus

LES PRESTATIONS VERSÉES

Prestations d'accueil du jeune enfant		
Prestation	Bénéficiaires	Montants
Prime naissance/adoption	2 245	2 475 251 €
Allocation de base	6 798	14 181 721 €
Prestation partagée d'éducation de l'enfant ou complément libre choix d'activité	1 006	3 239 139 €
Complément mode de garde	4 859	38 617 671 €
TOTAL		58 513 782 €

Prestations d'entretien		
Prestation	Bénéficiaires	Montants
Allocations familiales (Af)	24 167	63 873 808 €
Complément familial (Cf)	3 891	10 358 854 €
Allocation de soutien familial (Asf)	3 946	13 028 261 €
Allocation de rentrée scolaire (Ars)	13 513	9 565 478 €
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh)	2 483	6 339 151 €
Allocation journalière de présence parentale (Ajpp)	90	1 010 147 €
Complément Ajpp	X	41 827 €
Allocation journalière du proche aidant (Ajpa)	13	38 104 €
Allocation forfaitaire en cas de décès d'un enfant	53	116 194 €
TOTAL		104 371 824 €

Déconjugalisation de l'Allocation aux adultes handicapés

Mise en œuvre en octobre 2023, la déconjugalisation de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah) permet aux personnes en situation de handicap vivant en couple d'obtenir un revenu minimal calculé sur la base de leurs seules ressources individuelles, sans dépendre de celles de leur conjoint. Cette réforme est une étape majeure pour favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap et leur assurer un revenu fixe.

En Deux-Sèvres, près de 2 000 allocataires bénéficiaires de l'Aah sont déclarés en couple, 88% sont ainsi passés au calcul déconjugalisé pour un montant moyen d'augmentation de 269€ par mois.

Pour les 12% restants, le nouveau mode de calcul n'étant pas avantageux au vu de leur situation, les ressources du foyer sont toujours prises en compte.

Logement		
Prestation	Bénéficiaires	Montants
Allocation de logement familiale	4 222	13 917 889 €
Allocation de logement sociale	8 435	19 061 326 €
Aide personnalisée au logement	9 863	23 220 215 €
TOTAL		56 199 430 €

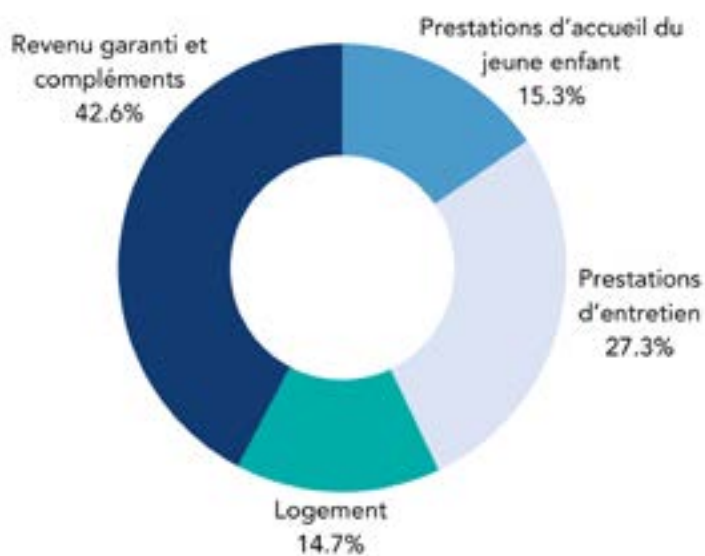
Revenu garanti et compléments		
Prestation	Bénéficiaires	Montants
Rsa - socle et jeunes (hors Rsa jeunes)	6 364	39 864 809 €
Rsa jeunes	6	31 830 €
Prime exceptionnelle de fin d'année Rsa	5 869	1 600 459 €
Allocation adultes handicapés (Aah)	7 479	69 335 016 €
Prime d'activité	24 371	51 922 007 €
Aide aux victimes de violences conjugales	36	29 598 €
TOTAL		162 783 719 €

Le poids financier

Près de 407,6M€ versés en 2023, soit plus d'1,1 M€ par jour injectés dans l'économie locale.

381,9 M€ de prestations légales versées en **2023** soit **494€** par mois et par allocataire en moyenne, ce qui représente une hausse de 3,5% par rapport à 2022.

25,8 M€ versés au titre de l'action sociale, soit une augmentation de 8,1% par rapport à 2022.



LES TERRITOIRES

La communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais



33 communes
74 029 habitants
11 922 allocataires
31 770 personnes couvertes
soit 42.9% de la
population du territoire
1 accueil Caf à Bressuire
1 Ctg signée



4 Laep
5 Csc
5 Rpe
12 Eaje
20 Mam
4 Rhj
20 Alsh Extrascolaires
23 ALSH Péricolaires
1 Evs
6 Ps jeunes

La communauté de communes du Thouarsais



24 communes
35 495 habitants
6 164 allocataires
15 042 personnes
couvertes soit 42,4% de la
population du territoire
1 accueil Caf à Thouars
1 Ctg signée



2 Csc
2 Rpe
6 Eaje
2 Mam
1 Rhj
8 Alsh Extrascolaires
6 Alsh Péricolaires
2 Ps jeunes

La communauté de communes Airvaudais Val de Thouet



9 communes
6 880 habitants
972 allocataires
2 384 personnes
couvertes soit 34,7% de la
population du territoire
1 Ctg signée



1 Csc
1 Rpe
2 Mam
2 Alsh Extrascolaires
1 Alsh Péri-scolaire
1 Ps jeunes

La communauté de communes de Parthenay-Gâtine



38 communes
37 038 habitants
6 087 allocataires
13 961 personnes
couvertes soit 37.7% de la
population du territoire
1 accueil Caf à Parthenay
1 Ctg signée



1 Laep
2 Csc
3 Rpe
5 Eaje
3 Mam
1 Rhj
5 Alsh Extrascolaires
4 Alsh Péri-scolaires
1 Evs
3 Ps jeunes

LES TERRITOIRES

La communauté de Val de Gâtine



31 communes
21 589 habitants
3 163 allocataires
8 414 personnes
couvertes soit 39% de la
population du territoire
1 Ctg signée



1 Laep
1 Csc
3 Rpe
3 Eaje
3 Mam
4 Alsh Extrascolaires
6 Alsh Péricolaires
1 Ps jeunes

La communauté d'agglomération du Niortais

niort agglo

Agglomération du Niortais

40 communes
121 754 habitants
23 695 allocataires
54 807 personnes couvertes
soit 45,2% de la
population du territoire
1 Ctg signée
Siège de la Caf à Niort



2 Laep
11 Csc
8 Rpe
19 Eaje
10 Mam
2 Rhj
40 Alsh Extrascolaires
33 Alsh Péricolaires
6 Ps jeunes

La communauté de communes du Haut Val de Sèvre



19 communes
30 671 habitants
4 854 allocataires
12 901 personnes couvertes
soit 42,1% de la
population du territoire
1 Ctg signée



2 Rpe
3 Eaje
4 Mam
2 Alsh Extrascolaires
4 Alsh Péricolaires
1 Ps jeunes

La communauté de communes Mellois en Poitou



62 communes
47 025 habitants
7 158 allocataires
17 403 personnes couvertes
soit 37% de la population
du territoire
1 accueil Caf à St
Martin les Melle
1 Ctg signée



4 Laep
1 Csc
6 Rpe
5 Eaje
5 Mam
1 Rhj
13 Alsh Extrascolaires
6 Alsh Péricolaires
2 Ps jeunes

LA PETITE ENFANCE

15 707 268€

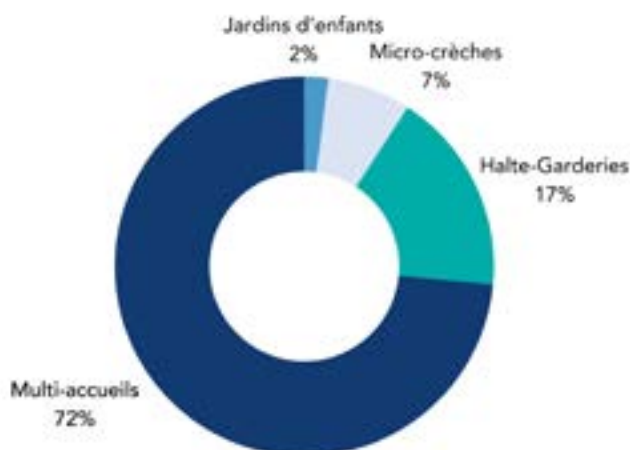
versés au titre de l'action sociale

Le rôle de la Caf dans l'accueil des jeunes enfants

La petite enfance est le champ d'intervention prioritaire de la Caf des Deux-Sèvres en matière d'action sociale. L'objectif est de développer l'offre d'accueil en luttant contre les inégalités sociales et territoriales tout en améliorant son efficacité.

Le taux de couverture en mode d'accueil pour les moins de trois ans s'élève en 2023 à 69,6% en Deux-Sèvres (64,7% en Nouvelle Aquitaine et 59,3% au niveau national). Cet atout contribue à l'attractivité et au dynamisme du département.

Répartition des établissements d'accueil du jeune enfant :



La Caf accompagne les allocataires pour toute naissance ou adoption. La prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) comprend 4 aides :

- La prime à la naissance ou la prime à l'adoption,
- L'allocation de base pour aider à assurer les dépenses liées à l'entretien et à l'éducation d'un enfant de moins de 3 ans,
- La prestation partagée d'éducation de l'enfant pour compenser l'arrêt de l'activité professionnelle lors des 3 premières années de l'enfant
- Le complément de libre choix du mode de garde permet de financer une partie des dépenses liées à la garde de votre enfant de moins de 6 ans

8 678
bénéficiaires
de la Prestation d'accueil du
jeune enfant (Paje) dont :

6 798
bénéficiaires de l'allocation de base
4 859
bénéficiaires
du complément de mode de garde

L'accueil collectif

12 157 238€

consacrés
au fonctionnement des
structures collectives d'accueil
du jeune enfant

53

équipements d'accueil
du jeune enfant

1 289 places

(+ 32 places
par rapport à 2022)

La Caf met en œuvre les moyens nécessaires pour :

· **Créer de nouvelles places**, notamment dans les zones prioritaires, tout en favorisant leur accès aux familles modestes ou confrontées au handicap d'un jeune enfant. En 2023, 39 places ont été développées au sein des Etablissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) financés par la Prestation de service unique (Psu) :

- 24 places nouvelles ont été créées au sein de la structure « Les P'tits chênes » qui a ouvert en avril à Bressuire,
- 2 places au multi-accueil « Tout Calin » géré par la Mutualité Française à Niort,
- 1 place au multi-accueil « La Ronde des Petits » géré par le CSC d'Aiffres,
- 3 places dans le multi-accueil de « P'tits Lions » géré par le CSC de Mauléon,
- 1 place à la micro-crèche « Amalthée » gérée par le CIAS du Thouarsais ,
- 6 places dans les halte-garderies gérées par la communauté de communes du Mellois en Poitou : « Salcido », « Voltonia » et « Paume d'Api »,
- 2 places au sein de la micro-crèche « Les souris vertes » de Sainte Néomaye.

· **Pérenniser l'offre d'accueil collective existante et accompagner les structures en difficulté.** La Caf poursuit son accompagnement auprès des partenaires dans la gestion des structures petite enfance en situation de fragilité afin d'éviter les fermetures de crèches.

Grâce au plan d'investissement en faveur de la petite enfance, la Caf a pu soutenir les projets de 3 structures pour un montant total de 528 585 € : 1 multi-accueil à Niort et 2 halte-garderies à Saint Pardoux et Chiché.

Deux projets de Maisons d'assistants maternels (Mam) ont également pu bénéficier d'une aide à l'investissement pour un montant total 180 299 € (projet d'une Mam de 12 places à Fénéry et 12 places également à Epannes).



Une Cog 2023-2027 ambitieuse pour la petite enfance

Avec la signature de la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) et le vote du Fonds national d'action sociale (Fnas) pour 2023, la branche Famille se mobilise pour soutenir les modes d'accueil de la petite enfance et favoriser le développement et la qualité de l'accueil par les assistantes maternelles et les crèches. Dès 2023, s'agissant des aides à l'investissement, les mesures suivantes ont été déployées :

- Les barèmes volontaristes du Plan crèche, fortement majorés en 2021 sont reconduits pour soutenir des projets de création de places nouvelles (entre 8 000€ et 22 500€ par place nouvelle en crèche PSU)
- Le barème du Fonds de modernisation des établissements est augmenté de 20 % pour rénover le bâti des structures existantes (jusqu'à 4 800€ par place)
- Le montant de la prime d'installation versée aux nouvelles assistantes maternelles est multiplié par quatre (la prime d'installation au bénéfice des nouvelles professionnelles est portée à 1 200€ (contre 300€ antérieurement)

LA PETITE ENFANCE

L'accueil individuel

1 241 801€ versés pour l'accueil individuel
dont 1 224 501€ pour le fonctionnement Relais petite enfance (Rpe).

Le soutien aux assistantes maternelles

Prépondérants sur le département, les assistantes maternelles proposent 80% des places offertes. 1 392 assistantes maternelles étaient répertoriées par Paje Emploi au 31 décembre 2023.

Les assistantes maternelles doivent publier sur le site www.monenfant.fr les informations relatives à leur identité, leurs coordonnées, et les disponibilités d'accueil, ce afin d'améliorer l'information des familles.



1 110 assistantes maternelles étaient référencées sur le site public national de référence des modes d'accueil d'enfants au 31 décembre 2023 « monenfant.fr ». Grâce à l'accompagnement simultané de la Caf et des Relais petite enfance, le site répertorie près de 80% des assistantes maternelles.



Le Fonds d'innovation petite enfance

Déployé en 2023, le Fonds Innovation Petite Enfance (FIPE), co-porté à parts égales par l'État et la branche Famille, vise à faire émerger des territoires « accélérateurs » du déploiement du Service public de la petite enfance.

Il permet de soutenir des projets innovants et inspirants, renouvelant le cadre d'intervention des modes d'accueil et des autorités qui les soutiennent, afin de construire avec les professionnels des territoires les solutions de demain pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles.

En Deux-Sèvres, 5 partenaires ont déposé des projets qui répondaient aux critères de l'appel à projets et deux ont été retenus dans le cadre du jury régional :

- Concevoir, prototyper et expérimenter avec le soutien d'une mission d'ingénierie des solutions nouvelles pour l'accueil des jeunes enfants (Commune de Saint-Maixent-l'École)
- Développer la qualité d'accueil, diversifier les modes d'accueil, accompagner les familles (Centre socioculturel du pays Mauléonais)

Le développement des Maisons d'assistants maternels (Mam)

La Caf soutient le développement des Mam, lieux d'accueil qui regroupent 2 à 4 professionnelles et peuvent accueillir jusqu'à 4 enfants dans un local garantissant leur sécurité et leur santé.

49

**maisons d'assistants
maternels**

En 2023, 5 Mam ont ouvert pour un total de 70 places supplémentaires :

- «Badaboum» à Neuil-les-Aubiers (16 places)
- «Gâti'choupi» à Saint Pardoux Soutiers (10 places)
- «Fée moi grandir» à Combrand (12 places)
- «1,2,3 Courlis» à Courlay (16 places)
- «Plaine d'enfants» à Villiers en Plaine (16 places)

Au 31 décembre 2023, 166 professionnelles exerçaient leur activité au sein de 49 Mam offrant 652 places agréées aux jeunes enfants Deux-Sévriens.



Le maillage des Relais petite enfance (Rpe)

La Caf poursuit le maillage territorial des Rpe, lieux d'information, de rencontres et d'échanges au service des assistantes maternelles et des parents ou futurs parents qui peuvent y recevoir des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil existant sur un territoire. Les Deux-Sèvres comptent 29 Rpe.

La Caf a attribué en 2023 des aides financières aux RPE de Chiché, Saint-Maxire et Niort dans le cadre du Plan d'Investissement pour l'Accueil du Jeune Enfant pour un montant total de 180 951€.

**29 secteurs couverts par un
Relais petite enfance**



Des actions pour renforcer l'attractivité des métiers de la petite enfance

A l'occasion de la journée nationale des assistantes maternelles, divers événements ont été organisés dans le département pour promouvoir les métiers de la petite enfance.

La Caf était présente lors du forum itinérant des métiers de la petite enfance qui s'est déroulé à Parthenay, Saint Maixent l'école et Thouars le 23 novembre et à Melle le 24 novembre.

Ce forum a notamment été l'occasion de présenter les différentes aides apportées par la Caf afin de favoriser l'installation de nouvelles assistantes maternelles et les soutenir dans l'exercice de leur fonction. Mais aussi de mettre en lumière et de promouvoir les métiers de la petite enfance et de susciter des vocations.

LE TEMPS LIBRE DES ENFANTS ET DES FAMILLES

8 386 309€

versés au titre de l'action sociale

L'engagement de la Caf porte sur 2 axes prioritaires :

- L'accès aux accueils de loisirs pour les plus jeunes
- L'aide au départ en vacances de tous, avec une attention pour les personnes qui en sont éloignées (enfants, jeunes, familles ayant des revenus modestes, personnes en situation de handicap...)

Les Accueils de loisirs sans hébergement (Alsh)

Les Alsh du département assurent l'accueil collectif des enfants et des adolescents en dehors du temps scolaire.

La Caf soutient le fonctionnement des Alsh en orientant notamment leurs actions sur le temps du mercredi et l'accessibilité des structures.

4 900 692€

versés
pour le fonctionnement
des Alsh

La Caf finance aussi des aides aux loisirs à hauteur de 315 833€ pour les enfants de 3 à 14 ans issus de familles modestes fréquentant les Alsh à la journée ou la demi-journée pendant les vacances scolaires.

La Caf assure également le financement du développement et de la rénovation des accueils de loisirs sur le département.

En 2023, 1 200 000€ ont été engagés par la Caf pour contribuer à la construction / réhabilitation de locaux dédiés à l'accueil périscolaire ou extrascolaire sur les communes de Coulon, Saint Pardoux, Noirterre, Niort, Saint Martin du Fouilloux et Saint Amand sur Sèvre.

Les aides au départ en vacances

La Caf des Deux-Sèvres soutient les départs en vacances au travers de L'Aide aux vacances familles (Avf) qui favorise l'accès aux vacances des familles autonomes.

555 787€
pour dynamiser
les départs en
vacances

L'aide aux Vacances Familles Vacaf (AVF)

En 2023, 961 familles bénéficiaires ont pu partir grâce à l'Avf pour un montant total de 389 458€. En complément de l'aide aux vacances familiales, l'Aide au transport a été renouvelée sur le département pour l'été 2023. Cette aide forfaitaire est modulée en fonction de la distance entre le lieu de résidence et de vacances (100€ entre 200 et 400 km et 200€ au-delà de 400 km). 429 familles bénéficiaires de l'Avf ont ainsi pu bénéficier de l'aide au transport pour un montant total de 59 820€.

961
familles
bénéficiaires pour
389 458€ versés

L'Aide aux Vacances Enfants (AVE)

L'Aide aux vacances enfants (Ave) favorise le départ en séjours d'été d'enfants de 6 à 17 ans.

56 289€
versés pour
303 enfants
bénéficiaires

Le réseau Passerelles

En Deux-Sèvres, le réseau Passerelles favorise le départ en vacances de familles ayant un enfant en situation de handicap en leur proposant un temps de répit. Il propose une offre de logements adaptés et une prise en charge de l'enfant porteur de handicap par une équipe professionnelle sur le lieu de séjour.

17 000€
en 2023 pour
11 familles

La Caf soutient également les Centres socioculturels (Csc) et différentes associations dans la mise en œuvre de projets vacances.

33 220€
de soutien aux
projets des centres
socioculturels

Enfin, un partenariat avec **Vacances Ouvertes** permet d'informer et sensibiliser les acteurs locaux sur l'accès aux vacances dans les Deux-Sèvres, de soutenir les dynamiques professionnelles et la coopération et d'accompagner l'émergence d'une démarche coconstruite d'évaluation des projets vacances avec nos partenaires et les familles bénéficiaires.



LA JEUNESSE

1 397 158€

versés pour la jeunesse au titre de l'action sociale

Le soutien aux jeunes dans leur parcours d'accès à l'autonomie

La Caf des Deux-Sèvres poursuit une politique dynamique en faveur de l'accès des jeunes à l'autonomie, en encourageant les initiatives des adolescents et en renforçant leur accompagnement éducatif, y compris par les outils numériques.

· Les **Résidences habitat jeunes** visent à faciliter l'autonomie des jeunes adultes qui commencent à travailler, sont en formation ou à la recherche d'un emploi. Elles proposent des logements individuels, des équipements et des services collectifs, des animations ainsi qu'un accompagnement personnalisé.

417 770€

versés pour le
fonctionnement de 6 Rhj

214 800€

versés au titre de
l'investissement

· La **prestation de service jeunes** permet de soutenir des postes d'animateurs qualifiés engagés sur les territoires. Elle supporte des projets innovants adaptés aux aspirations des jeunes (tiers lieu, fablab,...) et permet de faire évoluer l'offre existante. La Caf subventionne 23 équipements correspondant à 25.48 etp (équivalents temps plein).

23

agréments Ps jeunes

449 856€

versés pour la
Ps jeunes

La Caf aide également les jeunes qui connaissent des difficultés dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle grâce au fonds départemental d'aide aux jeunes (10 000€).

L'année 2023 a permis d'accompagner davantage de jeunes dans leur parcours de formation Bafa. En 2023, en Deux-Sèvres : 192 stagiaires (+ 12% par rapport à 2022) ont bénéficié d'une aide locale pour un montant total de 56 400 € sur fonds locaux (+ 7% par rapport à 2022) et 206 stagiaires (+34%) ont bénéficié d'une aide nationale pour un montant total de 30 840€.



L'aide nationale pour le Bafa augmentée à 200€

Pour aider les jeunes à financer le Bafa, la Caf propose deux aides sans condition de ressources :

- Entre 100 et 300€ pour la formation générale
- 200€ depuis le 1er juillet 2023, pour la formation d'approfondissement ou de qualification

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur est un diplôme qui permet d'encadrer les enfants et adolescents dans les colos, les accueils de loisirs, les accueils de jeunes ou camps de scoutisme. Accessible dès 16 ans, cette formation allie théorie et pratique grâce à des stages dans des structures d'animation.

Un réseau de 35 Promeneurs du Net en Deux-Sèvres



35 professionnels de la jeunesse sont mobilisés pour répondre aux interrogations des jeunes de 11 à 25 ans sur les réseaux sociaux via le dispositif Promeneurs du net (Pdn).

Ce réseau permet d'écouter, d'informer, d'accompagner, de conseiller et de prévenir les jeunes grâce à une présence bienveillante.

En Deux-Sèvres, le réseau est coordonné par L'Agora·Mda, structure à la fois Centre de planification et d'éducation familiale (Cpef) et par la Maison des adolescents (Mda).

24 000€ ont été affectés au dispositif en 2023.

Deux nouveaux professionnels ont rejoint les Promeneurs du Net. On observe une tendance à la diversification des professionnels intervenants en qualité de Pdn malgré une prépondérance des professionnels de l'animation. Les professionnels ont échangé avec un total de 2 480 jeunes en 2023 avec de fortes disparités d'un professionnel à l'autre. Les échanges sont au deux tiers des interactions individuelles et un tiers collectives.

Les Points d'accueil et d'écoute jeunes

Les Points d'accueil et d'écoute jeunes (Paej) sont des équipements offrant une écoute, un accueil et une orientation aux jeunes âgés de 12 à 25 ans et/ou leurs parents. Ils accueillent de façon inconditionnelle, gratuite et confidentielle, les jeunes et/ou les parents souhaitant recevoir un appui, un conseil, une orientation, des lors qu'ils rencontrent une difficulté d'ordre psychologique, scolaire, social.

Ce dispositif est porté dans notre département par l'Agora - Maison des Adolescents des Deux-Sèvres et soutenu par la Caf à hauteur de 63 000€. Il propose un accueil sur Bressuire et un autre à Saint Maixent et Melle.



Une journée d'inspiration pour les référents jeunesse

Vendredi 2 juin, 111 acteurs jeunesse se sont réunis à l'initiative de Bogaje et de la Fédération des centres socioculturels des Deux-Sèvres pour une journée d'inspiration consacrée aux politiques jeunesse.

L'objectif ? Favoriser et inspirer des territoires à s'engager en faveur d'une politique jeunesse intégrée, à l'image de celles déjà déployées à l'échelle de 4 EPCI (Agglo2B, Parthenay-Gâtine, Val de Gâtine et Airvaudais-Val de Thouet).

LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

993 679€

versés au titre de l'action sociale

La Caf favorise les liens parents-enfants aux moments clés de la vie familiale en :

- Accompagnant les parents à l'arrivée de l'enfant et en déployant une offre de services et d'informations couvrant la période périnatale jusqu'aux 3 ans de l'enfant
- Soutenant les parents dans l'éducation de leurs enfants, notamment les adolescents
- Accompagnant et prévenant les ruptures familiales

En complément, l'offre de service «@ctualités parentales» favorise l'accès à l'information « parentale » des familles et des professionnels et rend plus lisible les actions de soutien à la parentalité. En 2023, 72 communications ont été envoyées à 1 152 destinataires (509 professionnels et 643 familles).

Les Lieux d'accueil enfants-parents (Laep)

Le Laep est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, des enfants de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

Cette structure constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés par des accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à l'écoute.

Le Laep est souvent un premier lieu de socialisation pour l'enfant. Il lui permet de développer sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde. Le Laep favorise également les échanges entre adultes. Il a pour objectif de prévenir ou de rompre l'isolement géographique, intergénérationnel ou culturel des familles.

12

lieux dans le département
financés à hauteur de 119 658€

Un réseau sur l'ensemble des Deux-Sèvres

CAF des Deux-Sèvres
Place de la République, 79 000 Niort Cedex 03
05 49 51 40 00
www.caf-deux-sevres.fr

LAEP
Lieux d'Accueil Enfants-Parents
des Deux-Sèvres

Un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), c'est quoi ?
Un lieu où se faire des échanges pour les familles. C'est un espace de jeu et de socialisation pour les enfants de moins de 6 ans, accompagné par un adulte référent. C'est un lieu où les parents peuvent échanger et se soutenir.

Un LAEP, c'est pour qui ?
Les parents (seuls, parents isolés, parents seuls, parents seuls, parents seuls) qui ont des enfants de moins de 6 ans.

Un LAEP, c'est avec qui ?
Avec des accueillants formés et bénévoles.

LE SITE QUI FACILITE LA VIE DES PARENTS
www.momentnet.fr

Les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap)

- **Les actions du Fonds National Parentalité**

Les actions du Reaap offrent aux parents la possibilité d'échanger sur leur rôle éducatif, et de faire part de leurs questionnements. Les actions proposées, qui s'appuient sur les compétences des parents et valorisent leur rôle, peuvent être variées : soirées débats, groupes d'échanges ou cafés de parents, activités parents-enfants, entretiens individualisés...

181 092€
versés

105 actions portées
par **42 structures**

- **L'animation via les Fonds national parentalité**

50 000€ ont été dédiés à l'animation des dispositifs de soutien à la parentalité (formations pour les accueillants des Laep et les accompagnateurs des Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas), soutien à l'évènement Semaine Nationale de la Petite Enfance, mise en œuvre des séances Parents après la Séparation.



La Semaine Nationale de la Petite Enfance

Depuis 2019, la Caf des Deux-Sèvres est partenaire de la Semaine Nationale de la Petite Enfance et finance 100 boîtes pédagogiques envoyées aux Etablissements d'accueil du jeune enfant (Eaje), Maison d'assistants maternels (Mam) et Relais petite enfance (Rpe).

112
inscriptions en
Deux-Sèvres
en **2023**

Les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas)

Le Clas s'inscrit dans la politique de soutien à la parentalité portée par la Caf. Il constitue l'une des actions visant à offrir, aux côtés de l'Ecole, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir. Fondé majoritairement sur l'amélioration du lien Familles/Ecoles, il est axé sur l'aide aux devoirs et les apports culturels grâce à la mobilisation d'accompagnateurs sur l'ensemble du département. En Deux-Sèvres, le dispositif d'accompagnement à la scolarité est piloté par un comité départemental, la Caf en assure l'animation et le secrétariat.

25
opérateurs Clas sur l'année
scolaire **2022-2023 financés**
à hauteur de **178 950€**

543
enfants / jeunes soit **420**
familles bénéficiaires
287 accompagnateurs Clas
dont **196 bénévoles**



LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Accompagner et prévenir les ruptures familiales

2

espaces rencontres

4

services de médiation familiale (UDAF, Intermède Nord 79, le Relais et ADSJP)

La médiation familiale

La médiation familiale est un outil au service des familles en vue de restaurer ou préserver les liens familiaux dans un contexte de séparation.

Elle repose sur une démarche volontaire des familles qui la sollicitent afin de répondre à des aménagements du quotidien qui leur paraissent nécessaires, avec l'appui d'un tiers médiateur.

Elle permet de rétablir une communication constructive, d'organiser les droits et devoirs de parents et d'aborder les questions de la vie quotidienne après la séparation.

222 209€
de financement

561
entretiens d'information

128
médiations soit
217 séances

Depuis le 1er mars, l'association Le Relais propose un service de médiation familiale ouvert à tous dans le Mellois.

Les espaces de rencontre

A l'occasion de crises ou de ruptures familiales graves, les espaces de rencontre ont pour fonction d'aider au maintien ou au rétablissement des liens entre enfants et parents. Ils proposent un lieu, extérieur au domicile de chacun des parents, pour maintenir, préserver ou rétablir la relation entre l'enfant et le parent chez qui il ne réside pas habituellement, ses grands-parents ou toute personne titulaire d'un droit de visite.

116 312€
versés

320
enfants accueillis

LA MÉDIATION FAMILIALE EN DEUX-SÈVRES

Les professionnels de l'ADSPJ, d'INTERMÉDE Nord 79 et de l'UDAF des Deux-Sèvres interviennent sur tout le département



INTERMÉDE NORD 79
3 rue Du Quesclin # 79000 BRESSUIRE
06 72 28 02 03
mediation.familiale-ib@intermedenord79.fr

ADSPJ
23 rue Henri Sellier BP 3072
79012 NIORT Cedex
06 98 07 05 68
05 49 77 18 70
mediation.familiale@adspj.fr



Le Relais
2 place Bugeyot
79500 MELLE
06 77 70 97 49
05 49 27 74 54
mediation.familiale@relais79.fr

UDAF des Deux-Sèvres
171 avenue de Nantes CS 18519
79025 NIORT Cedex
06 75 02 02 78
05 49 04 76 32
mediation.familiale@udaf79.asso.fr

INTERMÉDE NORD 79

3 rue Du Quesclin # 79000
BRESSUIRE
06 72 28 02 03
mediation.familiale-ib@intermedenord79.fr

ADSPJ

23 rue Henri Sellier BP 3072
79012 NIORT Cedex
06 98 07 05 68 # 05 49 77 18 70
mediation.familiale@adspj.fr

UDAF des Deux-Sèvres

171 avenue de Nantes CS 18519
79025 NIORT Cedex
06 75 02 02 78 # 05 49 04 76 32
mediation.familiale@udaf79.asso.fr



ADSPJ

23 rue Henri Sellier BP 3072
79012 NIORT Cedex
06 98 07 05 68
05 49 77 18 70
mediation.familiale@adspj.fr

UDAF des Deux-Sèvres

171 avenue de Nantes CS 18519
79025 NIORT Cedex
06 75 02 02 78
05 49 04 76 32
mediation.familiale@udaf79.asso.fr



Les structures intervenantes :



Financés par :



Photo des Deux-Sèvres - Photo d'archives - photo d'archives - 14-8-2012



Accompagner les entreprises dans leurs actions de soutien à la parentalité

La Caf était invitée par le Medef des Deux-Sèvres à animer un atelier aux côtés de l'Udaf, sur la question de la parentalité en entreprise. Le sujet de la parentalité devient indissociable des démarches de qualité de vie et conditions de travail et de responsabilité sociétale des entreprises menées dans toutes les entreprises. Co-construite avec l'Udaf des Deux-Sèvres, la présentation s'est tenue devant une vingtaine de chefs d'entreprise et/ou responsables RH à l'occasion de la Semaine de l'entreprise responsable et inclusive et d'une journée "inspirante" organisée par le Medef le mardi 24 octobre.

Les sujets abordés :

- Le parcours séparation et ses différents dispositifs,
- La recherche d'un mode de garde, les outils et dispositifs, le rôle des entreprises dans la création de modes d'accueil
- La situation de proche aidant

L'INCLUSION ET L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

434 361€ versés au titre de l'action sociale pour l'accompagnement social des familles et de leurs enfants

L'offre de travail social de la Caf

Dans le cadre d'une approche globale de service à destination des allocataires, en complémentarité avec les prestations familiales et les équipements et services financés par la Caf, 7 travailleuses sociales contribuent à l'accompagnement social des familles allocataires. Elles mettent en œuvre une offre de service systématique, permettant d'aller au-devant des familles les plus vulnérables, afin de les soutenir dans des moments difficiles, notamment dans leur fonction parentale.

743
interventions sociales
réalisées en 2023



Elles accompagnent notamment les familles dans les situations suivantes :

- Séparation
- Décès de l'enfant
- Décès du parent
- Parents seuls
- Enfants en situation de handicap
- Impayés de loyer

Les professionnelles interviennent sur : la parentalité, le logement, l'insertion, le budget, l'accès aux droits et à la santé, vie sociale, accès aux loisirs et aux vacances. Elles offrent une écoute psycho-sociale, soutien moral, soutiennent la parentalité et favorisent, dans les situations de séparation, la coparentalité.

Enfin, le travailleur social valorise les prestations sociales et familiales, ainsi que les autres droits légaux et peut également apporter des informations juridiques. Il collabore très régulièrement avec d'autres professionnels et orientent les familles dès que cela est nécessaire.

Les aides financières individuelles

- Les **aides aux familles monoparentales** ayant un projet d'insertion ont concerné 50 familles qui ont bénéficié d'un secours pour un montant total de 36 831€ et 11 familles pour des prêts d'un montant total de 16 621€.
- Les **aides aux parents accueillants** sont octroyées sous forme de prêts et/ou de secours. 23 parents en ont bénéficié pour 14 848€.
- Les **aides aux familles ayant un enfant en situation de handicap** permettent de couvrir l'achat de matériel pédagogique non pris en charge par la Maison départementale pour les personnes handicapées. En 2023, des familles ont bénéficié d'un secours à hauteur de 843€.
- L'**aide financière pour les familles fragilisées par le décès d'un conjoint** est octroyée sous forme de prêts et/ou secours. En 2023, 23 familles en ont bénéficié pour un montant total de 20 672€ soit une moyenne de 899€ par famille.
- Les étudiants, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle peuvent solliciter une **aide à l'achat d'équipement informatique**. 20 jeunes ont pu bénéficier de cette aide en 2023, pour un montant total de 7 322€, soit une moyenne de 366€ par aide octroyée.
- En 2023, une **aide exceptionnelle** d'urgence a été mise en place afin d'accompagner les **familles touchées par le séisme** en Deux-Sèvres. Cette aide, d'un montant maximal de 1 000€ a été attribuée aux allocataires, résidant dans une commune touchée par le séisme et contrainte au relogement du fait de la fragilisation de sa résidence principale.

Le soutien au Pôle Ressources Handicap

Le Pôle Ressources Handicap des Deux-Sèvres, géré par l'association GPA 79-16, agit pour promouvoir, faciliter et développer l'accès effectif et la pleine participation des enfants et des jeunes de 6 à 18 ans en situation de handicap aux accueils péri et extrascolaires, de loisirs ou de vacances. Il assure une mission d'information et d'accompagnement des familles dans leur recherche de modes d'accueil de loisirs. Il propose, en outre, un appui technique et une expertise auprès des lieux d'accueil.

73 000€
de soutien au
Pôle Ressource
Handicap

L'aide à domicile des familles

L'aide à domicile est une intervention sociale temporaire et préventive, destinée à aider des familles qui rencontrent des difficultés ponctuelles. Ce soutien est assuré en Deux-Sèvres par 2 associations : l'Aide à domicile en milieu rural (ADMR) et l'Aide familiale populaire (AFP).

292 169€
versés pour l'aide
à domicile

1 439

heures de techniciens d'intervention sociale et familiale pour du soutien à la parentalité et à l'insertion

8 930

heures d'auxiliaires de vie sociale pour du soutien matériel aux familles

L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

2 832 058€

dédiés à l'animation de la vie sociale

Favoriser le vivre ensemble

La Caf concourt à la cohésion des territoires en soutenant des dispositifs d'animation de la vie sociale. En Deux-Sèvres 23 Centres socioculturels (Csc) et deux Espaces de vie sociale (Evs), offrent un accueil aux habitants des quartiers, communes ou regroupements de communes pour se renseigner et être écoutés, accéder à des services et des animations.

Chacun est invité à participer à la vie du territoire, rencontrer d'autres personnes et monter des projets favorisant le « mieux vivre ensemble ».

La Caf est garante de la qualité de service des Csc. Elle les accompagne, en lien avec la Fédération des Csc des Deux-Sèvres, étudie tous les 4 ans les projets sociaux et familiaux présentés en vue de leur agrément, en s'assurant que les habitants et les acteurs du territoire y soient bien associés.

2 453 401€

de soutien aux centres socioculturels

21 075

adhérents et 415 associations

66

etp de bénévoles soit 2,9 etp en moyenne par structure

874

salariés soit 331 etp



Restructuration du centre socioculturel Grand Nord

Ce projet s'inscrit dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain du quartier Pontreau Colline-Saint André (quartier politique de la ville de Niort).

Les objectifs sont multiples : redynamiser le quartier, améliorer le cadre de vie des habitants (lien social, cohésion) et développer des initiatives locales. Le Centre socioculturel, au coeur de cette requalification, constitue un équipement majeur pour les habitants, associations avec des activités reconnues comme essentielles : aide et accompagnement social (numérique, scolarité, parentalité...), lieu de convivialité, activités ludiques, culturelles...



Ainsi, le réaménagement et la reconstruction de ces bâtiments constituent un fort enjeu de maintien et renforcement de la cohésion sociale.

Renouvellement des Conventions territoriales globales (Ctg)

La Convention territoriale globale vise à définir un projet global de territoire au service des familles. Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé avec les partenaires concernés tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire. Conclues pour une durée de 4 ou 5 ans, 2 Ctg ont été renouvelées en 2023 :

- Entre la Caf des Deux Sèvres, la Msa, la Communauté de communes du Haut Val de Sèvre ainsi que les communes de St Maixent l'Ecole, La Crèche, Pamproux, Ste Neomaye et Cherveux
- Entre la Caf des Deux Sèvres, la Msa Poitou et la Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet



Accompagner les chargés de coopération :

La deuxième édition de la « Journée de réseau des coopérateurs Ctg » s'est déroulée le 30 novembre 2023.

43 coopérateurs étaient présents pour cette journée d'échanges consacrée en partie à « l'innovation sociale ».

Au programme de la journée :

- un temps d'information sur la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion,
- l'intervention du cabinet Ellyx sur « l'innovation sociale »
- des travaux sous forme d'ateliers pour s'approprier les principes de l'innovation sociale



Réunion du Comité départemental des services aux familles

Installée l'année dernière, le Comité départemental des services aux familles (Cdsf) s'est réuni le 22 juin 2023.

En plus d'acter la participation de France Travail (Pôle Emploi) au comité et de prolonger d'un an la validité du Sdsf (2026), l'occasion était donnée de revenir sur la tension relative au secteur de la petite enfance fragilisé par la pénurie de personnel ainsi que d'évoquer le service public de la petite enfance, annoncé par le gouvernement.



LE LOGEMENT ET L'HABITAT

259 076€

versés pour le logement et l'habitat au titre de l'action sociale

Soutenir l'accès et le maintien dans un logement décent

Parmi ses leviers d'actions, la Caf peut attribuer des prêts aux familles les plus modestes pour leur permettre d'acquérir des équipements mobiliers. Plus de 293 prêts équipements ménagers mobiliers ont été accordés pour un montant de 146 955€.

La Caf participe pour 70 000€ au Fonds de solidarité logement (Fsl) qui accorde des aides aux personnes et familles ayant des difficultés à accéder ou se maintenir dans un logement en raison de leurs faibles ressources.

Au 1er janvier 2023, le Conseil départemental a repris la gestion du dispositif FSL.

La Caf soutient par ailleurs l'Agence départementale d'information sur le logement (Adil) à hauteur de 17 340€.

Favoriser l'insertion des jeunes

La Caf accompagne le logement des jeunes adultes en soutenant les Résidences Habitats Jeunes (anciens Foyers des Jeunes Travailleurs).

L'organisme finance des projets d'habitats alternatifs innovants tels que les maisons mobiles écologiques auto-suffisantes.

Un forum pour aider les jeunes à trouver un logement

L'accès au logement des jeunes est une étape cruciale de leur parcours : c'est le point de départ de la décohabitation familiale, du développement de l'autonomie et du chemin de l'indépendance. Les jeunes peuvent parfois rencontrer des difficultés lorsqu'ils y sont confrontés (méconnaissance des acteurs logement, pénurie, difficultés économiques).

En 2023, la Caf a manifesté son soutien envers les jeunes, en intervenant lors de divers événements. Nos professionnels conseillent les jeunes et leurs parents sur les aides légales (aides au logement et Prime d'activité) et d'actions sociales (BAFA et aide aux étudiants, apprentis et stagiaires).



Lutter contre l'habitat indigne en Deux-Sèvres

La Caf est engagée auprès de ses partenaires dans la lutte contre le logement non décent. Des actions telles que le développement des consignations des aides au logement et le développement de l'information pour repérer l'habitat indigne implique la Caf. Elle continue à financer des diagnostics de non décence des logements. Elle participe à l'ensemble des comités techniques où sont étudiées toutes les situations de logements dégradés.

Permis de louer



Afin d'améliorer la lutte contre l'habitat indigne, la loi ALUR a mis à disposition des collectivités un nouvel outil : le permis de louer.

Celui-ci permet aux Etablissements publics de coopération intercommunale (Epci) compétents en matière d'habitat de définir des secteurs géographiques pour lesquels la mise en location d'un bien par un bailleur est soumise à une autorisation préalable à la signature d'un bail.

Pour vérifier que le propriétaire du bien loué a bien reçu cette autorisation, la Caf repère les biens loués sur le périmètre donné suite au dépôt d'une demande d'aide au logement. Elle en avise la collectivité qui vérifie l'octroi du permis de louer.

Un contrôle de conformité du bien pourra être réalisé par un opérateur, et des sanctions financières peuvent être prises par la Préfecture à l'encontre du bailleur.

- Le Permis de louer est mis en oeuvre depuis mai 2018 par la Communauté d'Agglomération du Niortais (principalement secteur colline St André de Niort).
- Depuis juillet 2022, la ville de Thouars (centre ancien) a également mis en place ce dispositif.
- Depuis septembre 2023, la ville de Saint Maixent a décidé de mettre en place cet outil de lutte contre l'habitat indigne (notamment quartier Chalon).

- ☐ Assurer aux locataires un logement décent
- ☐ Assurer aux propriétaires la location d'un bien attractif
- ☐ Valoriser le patrimoine immobilier
- ☐ Sécuriser la relation entre les propriétaires et les locataires
- ☐ Revitaliser le centre-ville
- ☐ Lutter contre les marchands de sommeil

Prévention des expulsions locatives

La Caf est mobilisée, en concertation avec l'Etat, le Département, les bailleurs et les autres acteurs du logement en matière de prévention des expulsions locatives. Elle participe dans ce cadre à des actions visant à favoriser l'accès et le maintien dans leur logement des familles les plus fragiles.

RENFORCER L'ACCÈS AUX DROITS ET SIMPLIFIER LES DÉMARCHES

Les délais de démarche

Les 136 salariés de la Caf des Deux-Sèvres travaillent chaque jour pour améliorer le service rendu aux allocataires et partenaires.

Chaque agent contribue à améliorer la relation de service pour satisfaire au mieux nos usagers.

Suite aux difficultés rencontrées en 2021 par la réforme des aides au logement, le système d'information et la qualité de service ont progressivement été rétablis afin de mieux répondre et de manière plus rapide aux demandes des allocataires.

12.6 jours
de délai de
démarche moyen des
prestations légales

11.4 jours
de délai de
démarche moyen
des minima sociaux

L'«aller-vers», pour rencontrer nos publics

La Caf des Deux-Sèvres poursuit et développe sa participation à des événements et manifestations. L'objectif étant de développer l'accès aux droits, de rendre plus accessible les informations et d'être présent pour répondre aux questions des usagers.

En 2023, la Caf était notamment présente :

- Au COFEM à Bressuire le 28 janvier
- Au forum logement organisé par l'Escale à Niort le 26 avril
- Au village des droits à Niort le 24 mai
- Aux rentrées étudiantes des universités à Niort en septembre
- Aux ciné-débats organisés pour les aidants en octobre à Thouars, Parthenay et Cerizay
- Aux journées portes ouvertes organisées dans tout le département par les France Services en octobre
- Salon de l'enseignement supérieur à Niort le 25 novembre



Le déploiement du Montant net social

A compter de juillet 2023, les bulletins de paie doivent progressivement faire apparaître le montant net social (MNS), une nouvelle information indiquant aux salariés la somme à déclarer pour effectuer leurs demandes de RSA ou de Prime d'activité.

Inscrit dans une logique de modernisation des prestations sociales, et dans le chantier plus vaste de solidarité à la source, ce dispositif a pour objectif de lutter contre le non-recours au RSA et à la Prime d'activité. Les allocataires doivent ainsi, à partir du 1er janvier 2024 indiquer ce montant lors de la déclaration de ressources trimestrielle.

La Gestion de la Relation aux Publics (GRP)

Dans un contexte d'exigence accrue des usagers dans leur relation avec la Caf et de transformation digitale des services publics, le programme GRP (Gestion de la relation aux publics) coconçoit, avec les acteurs de la relation de service de la branche Famille, des interfaces métiers plus modernes, plus intuitives et répondant aux attentes des agents en posture de relation de service.

Il a pour objectifs de :

- Proposer une relation de service plus moderne et conforme aux attentes des collaborateurs en posture de relation,
- Améliorer la prise en charge des usagers
- Soutenir la transformation du nouveau modèle de la relation de service
- Favoriser l'omnicanalité
- Renforcer le pilotage des canaux de relation de service

Le programme GRP comporte 6 projets :



Le déploiement du parcours «Arrivée de l'enfant»

Pour soutenir les familles, la Caf et ses partenaires disposent d'un large éventail d'actions sur le champ de la petite enfance et du soutien à la parentalité.

Le parcours « arrivée de l'enfant » vise à englober les dispositifs existants en s'attachant à les intégrer dans un parcours d'accompagnement global et cohérent à destination des usagers. Pour cela, il mobilise un ensemble de pratiques existantes en matière de relation de service, de consignes métiers et de postures professionnelles.

Le parcours « arrivée de l'enfant » a été élaboré en partenariat avec l'Assurance maladie.

Il a pour objectifs de :

- Rendre visible et lisible l'action de la Caf dans l'accompagnement des naissances
- Simplifier et fluidifier les démarches de l'usager
- Faciliter l'accès aux droits et aux services de proximité
- Permettre une information harmonisée quel que soit le mode de contact
- Renforcer la démarche pro-active dans une logique de prévention
- Permettre un accompagnement global de la situation de vie rencontrée par l'usager.

Une offre de service à destination des partenaires de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme

La Caf des Deux-Sèvres participe, en partenariat avec les structures de lutte contre l'illettrisme, l'illectronisme et de formation à la langue française, à des ateliers, des temps d'informations et des interventions à destination d'apprenants.

Ces rencontres permettent de réaliser, selon les publics, une présentation générale de la Caf, des démarches en ligne, des mises à jour de situation mais aussi de familiariser à l'application mobile, le tout, dans un langage adapté afin de favoriser l'autonomie numérique des apprenants.

UNE OFFRE DE SERVICE PERSONNALISÉE

Des lieux d'accueil de proximité

Avec ses points d'accueil et les accueils de ses partenaires, la Caf des Deux-Sèvres assure une présence de proximité sur l'ensemble du département.





Les points d'accueil

1 siège à Niort

2 antennes Caf à Bressuire et Thouars

2 permanences Caf avec un accompagnement numérique associé à Parthenay et Melle

41 points d'accès numériques accompagnés dont 26



Les mails

33 296 mails traités, soit une hausse de près de **3%**



Le téléphone

100 962 appels traités



Les rendez-vous

7 656 rendez-vous allocataires réalisés en accueil Caf

3 408 rendez-vous téléphoniques réalisés, soit une hausse de **30%**



Les visites

15 893 en accueil Caf, soit une hausse de **16%**

4 424 accompagnements en point d'accès numériques accompagnés, soit une hausse de **12%**



Les Journées France Services

La Caf participe tous les ans aux journées portes ouvertes France Services qui se déroulent sur les deux premières semaines du mois d'octobre. Cette année, pour répondre à toutes les sollicitations des France Services, deux agents se sont partagés le territoire avec 12 interventions et plus de 20 allocataires accompagnés, et des relations renforcées avec ces partenaires indispensables.



LE JUSTE DROIT

1 565 357€

d'indus et rappels liés aux contrôles automatisés

Le plan annuel de contrôle interne

Le décret du 14 octobre 2013 (modifié par le décret du 30 septembre 2022), prévoit que conjointement avec le Directeur, le Directeur Comptable et Financier met en œuvre un Plan annuel de contrôle interne (Pci) afin de maîtriser les risques inhérents aux missions confiées à la Caf.

Ce plan couvre les principes du contrôle interne des gestions techniques, des gestions budgétaires et informatiques.

Il s'articule autour d'actions préventives (mise en œuvre des bonnes pratiques identifiées dans les référentiels de processus), d'actions correctives (contrôles, vérifications, supervisions), d'évaluation (audits, revues, cibles qualité) et fixe ainsi des mesures à mettre en œuvre ainsi que des objectifs.

Les objectifs annuels de contrôle interne conjuguent à la fois une dimension quantitative (exigence de moyens par la réalisation d'un nombre de contrôles importants) et une dimension qualitative (exigence de résultats).

À ce titre, l'exécution du Plan de contrôle interne constitue le premier pilier sur lequel s'appuie le dispositif de validation des comptes annuels.

Les contrôles du Directeur comptable et financier dans le domaine des prestations légales visent la sécurisation de trois domaines :

- **Le risque d'erreur dans le calcul des prestations** qui justifie un contrôle métier performant afin de sécuriser les paiements. Il se fonde sur le contrôle de légalité (application de la réglementation) et de conformité (respect des procédures) ;

- **Le risque de données entrantes erronées** : les allocataires déclarent de nombreuses données qui sont vérifiées par des gestionnaires de contrôle des données entrantes sur des portails partenaires (France Travail, caisses de retraite, DGFIP...). Des priorités de sécurisation des données entrantes sont prises en compte en fonction du poids de ce risque tel que mesuré par les dispositifs d'évaluation (environ 75 % du risque financier).
- **Le risque d'évaluation erroné du dispositif de contrôle interne** : pour détecter des éventuelles erreurs dans le traitement d'un dossier allocataire dit « risque métier ». Les gestionnaires et référents de la vérification s'assurent que les gestionnaires conseils ont pris en compte et traité toutes les informations transmises par les allocataires. Ce contrôle intègre également l'évaluation de la maîtrise du risque informatique (gestion des profils et habilitations,...). C'est une action de prévention efficace qui participe à la qualité de service.

Les objectifs poursuivis sont :

- La mise en œuvre homogène dans chaque Caf des actions de contrôle ;
- La déclinaison d'une partie de ce plan de contrôle en fonction des risques évalués localement ;
- L'atteinte d'un volume de contrôle ou de régularisations financières correspondant à l'objectif fixé pour chaque organisme.

Les moyens mis en place par la Caf pour maîtriser les risques

Les échanges de données automatisés

- L'échange annuel avec la DgfiP, permettant la récupération des ressources annuelles connues des finances publiques ;
- L'échange mensuel avec France Travail qui met à jour la situation de chômage des allocataires ou conjoints déclarés comme demandeurs d'emploi à la Caf ;
- L'échange trimestriel avec France Travail pour les bénéficiaires de Rsa et prime d'activité, ils peuvent vérifier le montant des allocations de chômage perçues chaque trimestre.

Au total, les échanges automatisés de données ont donné lieu à 215 552 contrôles ayant un impact financier de 1 565 357 € (928 257 euros d'indus et 637 100 euros de rappels).

215 552 contrôles automatisés

637 100 € de rappels versés aux allocataires

LE JUSTE DROIT

3,8M€

d'indus
(sommes versées à tort
et dues à la Caf)

+ d'1M€

de rappels
(sommes dues aux allocataires
suite à des contrôles)

La sécurisation du référencement des personnes bénéficiaires

La Caf sécurise les informations relatives aux destinataires des paiements des prestations

Les contrôles de cohérence de ressources annuelles

Les risques majeurs portant sur les situations professionnelles et les ressources sont en partie couverts par les échanges mensuels avec Pôle emploi et annuels avec la Dgfiip.

Les contrôles de cohérence entre les natures de ressources déclarées ou non, trimestriellement ou annuellement, et la situation professionnelle connue, complètent la sécurisation de la situation professionnelle et des ressources.

**2 209 contrôles
annuels**

**4 515 contrôles
trimestriels**

**1 106 754 €
d'impact financier**

**519 022 €
d'impact financier**

**501 € d'impact
en moyenne (412€
d'indu et 89€ de
rappel en moyenne)**

**115 € d'impact
en moyenne (81€
d'indu et 34€ de
rappel en moyenne)**

Les contrôles datamining

Les situations non mises à jour, notamment professionnelles, sont détectées par un ciblage réalisé par datamining (démarche d'étude statistique sur de grands volumes de données menée par des experts pour assurer le versement du juste droit).

**566 174 €
d'impact financier**

**55% d'indus et
40% de rappels**

Les contrôles sur place

L'impact financier des contrôles place en 2023 s'élève à 2 744 812 € pour 381 contrôles réalisés, ces derniers ont permis de détecter 83 % d'indus pour un montant d'indu moyen de 6 650 € et 45 % de rappels pour un montant moyen de 554 € ;

L'impact financier moyen d'un contrôle place en Deux-Sèvres s'élève à 7 204 € contre 4 293 € au national.

2 744 812€
d'impact financier

381 contrôles sur
place réalisés

Les contrôles métiers de la direction comptable et financière

Les risques internes causés par d'éventuelles erreurs de traitement, sont couverts par les actions de supervision et de formation tout au long de l'année, ils donnent pour autant lieu à des actions de contrôle spécifiques par les services vérification.

11 334 vérifications métiers ont permis de détecter et corriger des anomalies avec un impact financier de 1 426 695 € dont 634 858 € de rappels et 791 837 € d'indus.

11 334
vérifications métiers

1 426 695 €
d'impact financier

La lutte contre la fraude

Dans le cadre de la prévention et du droit à l'erreur, la Caf a adressé un courrier aux allocataires ayant des indus longs et répétés afin de leur rappeler les obligations déclaratives. En 2023, 706 lettres ont été adressées dans ce cadre.

La Caf des Deux-Sèvres a détecté 165 fraudes en 2023 pour un impact financier s'élevant à 1 512 752 €

Le taux de qualification de fraudes s'élève à 92 % avec un préjudice moyen de 9 168 € (contre 7981€ au national). La pénalité moyenne s'élève à 913 €.

706 lettres
adressées

1 512 752 € d'impact
financier lié aux fraudes

165
fraudes détectées

913 € de pénalité
moyenne

UN EMPLOYEUR ENGAGÉ

Nous connaître

136
salariés (CDI) et
plus de **40** métiers

17
recrutements en 2023 dont
6 en CDI et **11** en CDD

1
mutation en arrivée
de la branche famille

79.5%
de femmes

9%
taux de travailleurs
handicapés

99 sur 100
pour l'index de l'égalité
professionnelle entre les
femmes et les hommes

Une réelle politique de diversité et d'agilité professionnelle tournée vers un environnement de travail inclusif

En tant qu'employeur engagé, promouvoir la diversité et l'égalité des chances est essentiel pour créer un environnement de travail inclusif. La Caf des Deux Sèvres met en place diverses actions en ce sens dans le cadre des engagements pris dans un accord local signé avec les organisations syndicales en 2022.

Plan d'actions inclusion handicap

L'organisme a construit sur l'année 2023 son plan d'action inclusion handicap en faveur des personnes en situation de handicap, avec pour objectifs :

- De faire de l'inclusion un projet collectif
- De construire une démarche active et concrète
- De passer d'une logique d'intégration à une logique d'inclusion des personnes en situation de handicap.

La Caf des Deux-Sèvres fait le pari de l'inclusion autour des domaines d'actions suivants :

- La sensibilisation et l'information des collaborateurs
- Le recrutement et l'emploi
- L'intégration, la formation et l'accompagnement
- Le maintien dans l'emploi, l'aménagement et l'accessibilité
- L'achat inclusif, le partenariat avec le secteur adapté et protégé.

Dans le cadre de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, la Caf des Deux-Sèvres a participé pour la première fois à l'évènement Duo Day.

Aussi, 2 agents de l'organisme qui se sont portés volontaires ont pu faire découvrir leur métier, et plus largement l'environnement de la Sécurité sociale, aux personnes externes en situation de handicap.



Dispositif de don de jours

La direction et les organisations syndicales ont négocié un protocole d'accord local sur le don de jours de repos.

Concrètement, les salariés peuvent soutenir leurs collègues dans des moments difficiles. Le don de jours est un dispositif basé sur les valeurs de solidarité et d'entraide au sein de l'entreprise. Il donne la possibilité à un salarié d'aider un collègue qui a besoin de temps pour s'occuper d'un proche gravement malade ou en situation de dépendance ou de handicap.

Égalité entre les femmes et les hommes

Agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes est un engagement continu pour la Caf des Deux-Sèvres notamment auprès de ses salariés.

De nombreuses mesures sont mises en place pour faciliter l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle.

L'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2023 est de 99/100.

Une politique de bien être au travail

Pour un sentiment général de satisfaction et d'épanouissement dans le cadre professionnel, la Caf des Deux-Sèvres œuvre au quotidien.

Aménagement des espaces

Les espaces visant à favoriser le bien-être au travail ont été aménagés et repensés.

Des espaces conviviaux extérieurs ont été installés (carré vert, qui permet également de réaliser des réunions en extérieur et installation d'un baby-foot) et une salle de pause a été pensée par et pour les salariés.

Les espaces de travail évoluent pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui.



Construction d'un parcours facilitant l'accompagnement des salariés et des managers lors de certaines situations de carrière

Afin d'accompagner au mieux les salariés et les managers lors de certaines situations impactant la carrière professionnelle, des parcours sont construits sur différentes thématiques.

Sur 2023, deux parcours ont été réalisés :

- Un parcours maladie pour les salariés confrontés à une absence de longue durée ;
- Un parcours pour accompagner les salariés âgés de 57 ans durant les dernières années précédant le départ effectif en retraite.

L'objectif de ces parcours est de mobiliser l'ensemble des dispositifs permettant à l'employeur d'accompagner le salarié et le manager dans la situation rencontrée.

UN EMPLOYEUR ENGAGÉ

Une politique de bien être au travail

Organisation de challenges pour favoriser la transversalité et la cohésion

Afin de favoriser la transversalité et la cohésion, des challenges ont été mis en œuvre, comme :

- Le challenge mobilité pour favoriser la mobilité durable : La Caf des Deux-Sèvres a participé pour la seconde fois au challenge mobilité, du 5 au 18 juin 2023, afin d'encourager les alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture. 12 équipes internes ont été constituées, regroupant 58 salariés, soit une participation en augmentation par rapport à l'année 2022.

Les efforts collectifs réalisés ont été récompensés au niveau de la communauté d'agglomération du Niortais. La Caf des Deux-Sèvres ne pouvant être primée deux années de suite sur la première place du podium, l'organisme a reçu la distinction « Etablissement exemplaire ».



- La course de la Coulée verte en faveur des proches aidants. Pour la 2ème année consécutive, la Caf des Deux-Sèvres a financé la participation à la Coulée Verte (8 ou 21 kms) sous le slogan "Allons Jogger Pour les Aidants", acronyme de la prestation "Ajpa".

Du télétravail adapté

L'employeur et les organisations syndicales ont négocié sur le télétravail afin d'adapter le dispositif et allier les attentes des collaborateurs à la performance de l'organisme.

Attirer, recruter et fidéliser

Ambitions majeures pour l'organisme, la Caf des Deux-Sèvres met en place des actions sur le volet de l'attractivité de ses métiers, du recrutement et de la fidélisation de ses collaborateurs.

Participation au Hackathon sur la thématique «Attirer, recruter et fidéliser»

La Caf des Deux-Sèvres a participé à la 6ème édition du « Défi du Lab » sur la thématique « Attirer, recruter et fidéliser » afin de faire émerger des idées et des projets novateurs, porteur de sens et d'intérêts communs, tout en favorisant la collaboration et les échanges interbranches.

Cette démarche vise à proposer au collaborateur un parcours qui permet de lui donner de la visibilité sur son avenir professionnel au sein de l'organisme.



Ces travaux nationaux avaient pour but d'inventer de nouvelles manières de :

- Développer la notoriété de la Sécurité sociale en tant qu'employeur ;
- Retenir les bons profils au regard des besoins des organismes ;
- Maintenir l'engagement des collaborateurs pour capitaliser sur leurs compétences à long terme.

L'équipe constituée de la Caf des Deux-Sèvres a travaillé sur la thématique de la fidélisation.

A la suite des travaux menés dans le cadre de la méthode créative du Hackathon, la démarche Caf'enir a émergé et a été expérimentée au sein de l'organisme.

Cette démarche vise à proposer au collaborateur un parcours qui permet de lui donner de la visibilité sur son avenir professionnel au sein de l'organisme.

Organisation du forum des métiers OSS79 - mission solidarité

Afin de faire découvrir les métiers de la Sécurité sociale, la Caf des Deux-Sèvres, la Carsat Centre-Ouest, la Cnam des Deux-Sèvres, la Msa Poitou-Charentes ont organisés leur premier forum. Ce stand a réuni plus de 100 visiteurs (professionnels et candidats).

L'objectif était de :

- Faire connaître les organismes de Sécurité sociale : leurs ressemblances mais aussi leurs spécificités ;
- Valoriser la marque employeur et identifier les organismes en tant qu'employeur du territoire avec près de 600 agents en Deux-Sèvres ;
- Faire découvrir la pluralité des métiers proposés à la Sécurité sociale
- Orienter et promouvoir le site de lasecurecrute.fr pour découvrir l'ensemble des offres d'emploi proposées.



Nous rejoindre

La page LinkedIn de la Caf des Deux-Sèvres permet de suivre toutes les offres d'emploi et les actualités.



Le site lasecurecrute.fr permet de retrouver immédiatement les postes à pourvoir et de créer des alertes sur les offres d'emploi à venir. En 2023, suite à une refonte du site de recrutement, la Caf des Deux-Sèvres possède une page propre de présentation et de publication des offres d'emploi !



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Franck ANDRÉ
Président



Jean-Claude ROY
1^{er} vice-président

Date d'installation
7 mars 2022

Gislaine BARRET
2^{ème} vice-présidente

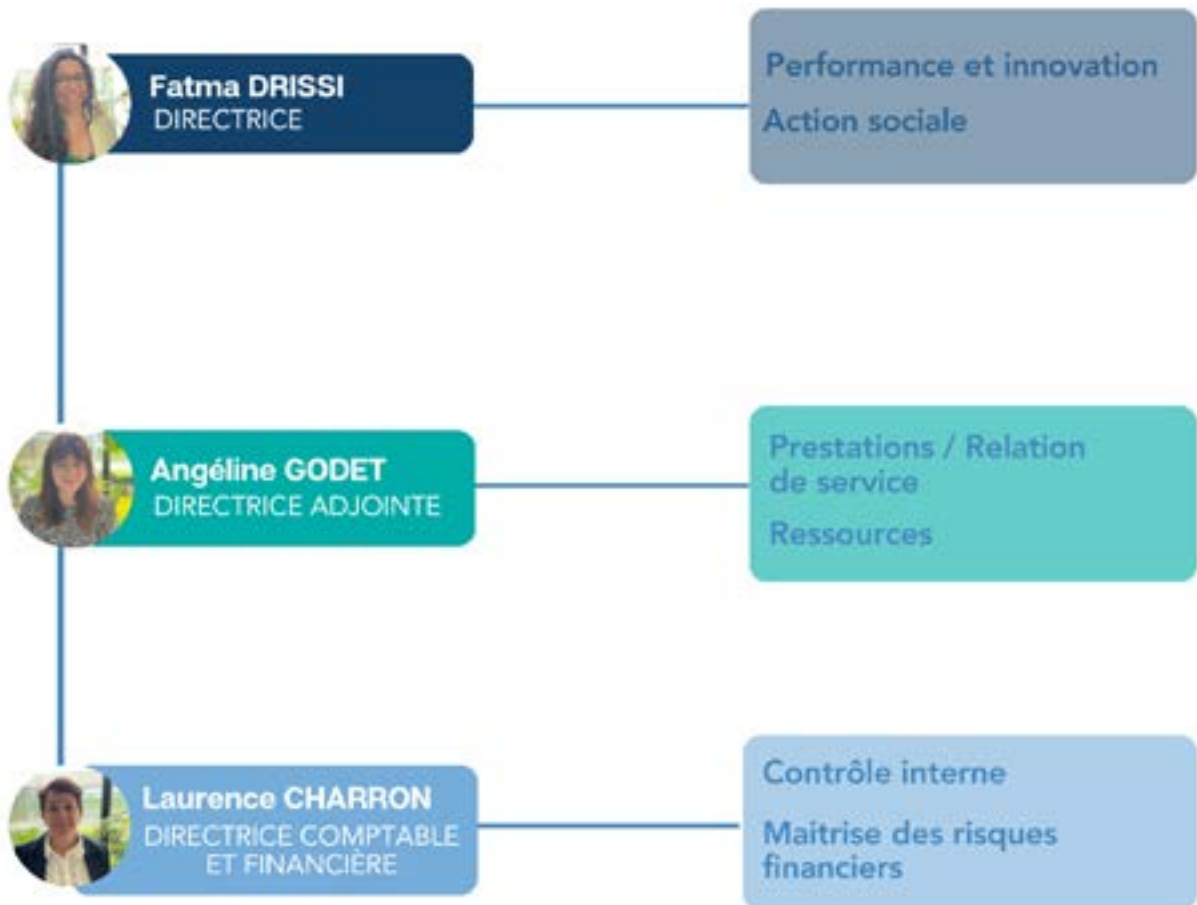
5

réunions en 2023
en présentiel

Cyril LIEVRE
3^{ème} vice-président

Représentation	Titulaires	Suppléants
CFDT	Franck ANDRÉ	Véronique POTIRON
	Aude SPIESSER	Bruno DEFONTAINE
CFE-CGC	Philippe MOUTON	Anne-Marie BOUYER
CFTC	Eve BOUREAU	Michel DORLET
CGT	Sandrine FOURNIER	Manuel MICHENEAU
	Cyril LIEVRE	Florence BROSSARD
CGT-FO	Patricia CHARTIER	Jocelyne BAUSSANT
	Fabienne CHEVREAU	Jocelyne CHARRON
CPME	Cyril EPRINCHARD	Thierry PICAUD
	Fabienne PASQUIER	
	Mikael BOADY	Guillaume MOREAU
FNAE	Nadia PESSEREAU	Nathalie HOUSSAIS
MEDEF	Pauline BOULEAU	Bruno HERBOUT
	Géraud de QUATREBARBES	Benoît DOIDO
U2P	Jean-Claude ROY	Hervé LELANDAIS
	Eric MERCERON	Jacky GARNIER
UDAF	Gislaine BARRET	Thomas CONSTANTINI
	Gaëlle HIPEAU	
	Christophe LESSORE DE SAINTE FOY	
	François VIALA	
Personnes qualifiées	Agnès BAUMARD	
	Olivier DELACROIX	
	Chantal RIVAULT	
	Fabienne GOUIN	
Représentants du personnel	Lisa BAPTISTE	
	Noémie MEUNIER	Céline NAUD
	Pierre PINEAU	Pascale DIONNEAU

LES SERVICES



LES SIGLES

A

AAD Allocation adoption

AAH Allocation aux adultes handicapés

ADIL Association départementale d'information sur le logement

ADMR Association d'aide à domicile en milieu rural (Fédération départementale)

AEEH Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

AF Allocations familiales

AFC Aides financières collectives

AFI Aides financières individuelles

AJPA Allocation journalière du proche aidant

AJPP Allocation journalière de présence parentale

AL Allocation de logement

ALSH Accueil de loisirs sans hébergement

APL Aide personnalisée au logement

ARS Allocation de rentrée scolaire

ARIPA Agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires

ASF Allocation de soutien familial

AVF Aide aux vacances familiales

AVIP A vocation d'insertion professionnelle (label)

AVS Auxiliaire de vie sociale

B

BAFA Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur

BAFD Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur

BMAF Base mensuelle de calcul des allocations familiales

C

CA Conseil d'administration

CCAS Centre communal d'action sociale

CDH Conseil départemental de l'habitat

CDAP Consultation des données allocataires par les partenaires

CDI Conseil départemental d'insertion

CDSF Comité Départemental des services aux familles

CEJ Contrat enfance et jeunesse

CF Complément familial

CIL Comité interprofessionnel du logement

CISC Commission des interventions sociales collectives

CISI Commission des interventions sociales individuelles

CLAS Contrats locaux d'accompagnement scolaire

CLH Commission locale de l'habitat

CLI Commission locale d'insertion

CLIJ Commission locale d'insertion des jeunes

CLLAJ Comité local pour le logement autonome des jeunes

CNAF Caisse nationale des allocations familiales

COG Convention d'objectifs et de gestion

CTG Convention territoriale globale

CPOG Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion

CRA Commission de recours amiable

CSC Centre socioculturel

D

DGFIP Direction générale des finances publiques

DT Délégation territoriale

DSL Développement social local

DTR Déclaration trimestrielle de ressources

E

EAJE Équipement d'accueil du jeune enfant

ESAT Etablissement et services d'aide par le travail

ETP Équivalent Temps Plein

EVS Espace de vie sociale

F

FAAD Fonds d'aide aux accédants en difficulté

FAJ Fonds d'aide aux jeunes

FNAL Fonds national d'aide au logement

FJT Foyer jeunes travailleurs

FNAS Fonds national d'action

sociale

FNGA Fonds national de la gestion administrative

FNH Fonds national de l'habitat

FNPF Fonds national des prestations familiales

FSL Fonds de solidarité logement

G

GA Gestion administrative

GED Gestion électronique des documents

L

LAEP Lieu d'accueil enfants parents

LOLF Loi d'orientation de la loi de finances

M

MAM Maison d'assistants maternels

MDPH Maison départementale des personnes handicapées

MPI Majoration parent isolé

N

NIMS Navigateur intranet multi-services (application informatique)

NIR Numéro d'identification durépertoire

O

ORU Opération de renouvellement urbain

P

PAH Prêt à l'amélioration de l'habitat

PAI Plan d'action institutionnel

PAJE Prestation d'accueil du jeune enfant

PAJE CA Complément d'activité de la Paje

PAJE CMG Complément de mode de garde de la Paje

PAJE COLCA Complément optionnel de libre choix d'activité de la Paje

PDLHI Plan départemental de lutte contre l'habitat indigne

PEL Projet éducatif local

PF Prestations Familiales

PMI Protection maternelle et infantile

PPA Prime d'activité

PS Prestation de service (financement national action sociale)

PSU Prestation de service unique

Q

QF Quotient familial

QVT Qualité de vie au travail

R

RAC Ressources annuelles contrôle

REAAP Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux parents

RHJ Résidence habitat jeunes

RNB Recueil national des bénéficiaires

RNCPS Répertoire national commun de la Protection sociale

RPE Relais petite enfance

RSA Revenu de solidarité active

S

SDSF Schéma départemental des services aux familles

SNLFE Service national de lutte contre la fraude à enjeux

SPPE Service public de la petite enfance

T

TS Travailleur social

U

UCANSS Union des caisses nationales de la Sécurité sociale



CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES DEUX-SÈVRES

51 ROUTE DE CERVEUX
79034 NIORT CEDEX 9

caf.fr

monenfant.fr

ari
pa

L'agence de recouvrement
et d'intermédiation
des pensions alimentaires

SUIVEZ NOS ACTUALITÉS SUR

LinkedIn

Caf des Deux-Sèvres